



Élaboration du SCoT de Gascogne

Séquence 2 – diagnostic

## RÉUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

8 septembre 2017

### *RELEVÉ DE DÉCISION*

---

---

**Syndicat mixte du SCoT de Gascogne**

Z.I ENGACHIES, 11 rue Marcel Luquet  
32 000 AUCH

05 62 59 79 70  
contact@scotdegascogne.com

Cette rencontre a réuni les Personnes Publiques Associées (PPA) au sens du Code de l'urbanisme ainsi que des organismes dont l'expertise semble incontournable dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne, des membres du bureau et de l'équipe projet de l'aua/T qui accompagne le Syndicat mixte dans la construction du projet de territoire. Les SCoT voisins, également PPA au sens du code de l'urbanisme, n'ont pas été conviés à cette rencontre, le Syndicat mixte les associant à la démarche via un dispositif spécifique.

Cette rencontre a donc constitué la première réunion PPA de la procédure d'élaboration du SCoT de Gascogne. Au-delà de faire connaissance, de livrer les résultats de la première séquence de l'élaboration du SCoT de Gascogne dédiée au pré-diagnostic et de présenter la deuxième séquence dédiée au diagnostic, il s'agissait de prendre connaissance du positionnement, des attentes et de la matière que chaque PPA est en mesure d'apporter pour construire le projet à venir. A cette occasion la note d'enjeux, transmise avec le Porter à Connaissance (PAC) de l'État a été présentée.

Ce relevé de décision n'est pas un compte rendu exhaustif de la rencontre. Il est à compléter des présentations faites à cette occasion et qui figurent en pièces jointes.

Après une introduction de la présidente du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, Madame Elisabeth DUPUY-MITTERRAND rappelant l'historique du choix du périmètre du SCoT, les enjeux du projet de territoire et la nécessaire mobilisation des acteurs parties prenantes à toutes les étapes de l'élaboration du SCoT de Gascogne. La rencontre s'est déroulée en 4 temps :

1. Tour de table
2. Présentation des résultats de la première séquence de l'élaboration du SCoT de Gascogne et échanges : **le pré-diagnostic**
3. Présentation de la deuxième séquence de l'élaboration du SCoT de Gascogne et échanges : **le diagnostic**
4. Présentation du **Porter à connaissance de l'État** et échanges

## 1. TOUR DE TABLE

---

### *Syndicat mixte du SCoT de Gascogne*

Elisabeth DUPUY MITTERRAND, présidente

Franck MONTAUGÉ, vice-président

François RIVIÈRE, vice-président

Pierre DUFFAUT, vice-président

Serge CETTOLO, titulaire, représentant M. MANTOVANI, membre du bureau

Michel RAFFIN, membre du bureau

Claire CÉRON, directrice

Christine SANCHEZ-MARTIN, chargée de mission

#### *Aua/T*

Yann CABROL, directeur des Coopérations Grands Territoires

Olivier SALESSES, chargé de projet Planification Territoriale

Adeline REILE, chargée de projet environnement et transition énergétique

#### *Région Occitanie*

Elia KOO, Chargée de mission

Généviève VALETTE, Chargée de mission

#### *Département du Gers*

Séverine SAYAG, Directrice, territoires et développement durable

Karine LIERON, Chargée de mission, service de l'eau

Delphine PUJOS, Chef de service, gestion durable des territoires

#### *Département de la Haute Garonne*

Catherine TEULERE, Expert urbanisme

#### *DREAL Occitanie*

Virginie RIVIERE, Adjointe de la division AE Ouest Toulouse

Isabelle JARDIN, Chargée de mission paysage à la direction aménagement

#### *DDT 32*

Christophe SABOT, Adjoint au chef de service, territoire et patrimoines

#### *Chambre de métiers 32*

Alexis PHAM, Secrétaire général

Yannick GARGALLI, Responsable du service économique

#### *CCI 31*

Frédéric SIGAL, Chargé de mission aménagement du territoire

#### *CCI 32*

Grégory MERELLOT, Responsable de l'aménagement du territoire

#### *CA 32*

Claire LEBELLE, Responsable de service, pôle énergie et territoires

Monique SOUMAH-LAGAILLARDE, Chargée d'études aménagement foncier et infrastructures

#### *INAO*

Luc BLOTIN, Ingénieur, délégation Aquitaine Poitou Charente

#### *Agence de l'eau Adour-Garonne*

Chloé BLANC, Chargée d'intervention espace rural, milieux aquatiques

Sarah BRIAND, Chargée d'interventions milieux aquatiques et ressources en eau

## 2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE SÉQUENCE DE L'ÉLABORATION DU SCOT DE GASCOGNE ET ÉCHANGES : LE PRÉ-DIAGNOSTIC

A l'issue de la présentation (cf. PPT joint) il a été précisé que dans l'attente de la mise en ligne du site internet du Syndicat mixte, les documents liés à la séquence 1 et prochainement à la séquence 2, sont d'abord mis à disposition des élus via une page web hébergée par l'AUAT.

## 3. PRÉSENTATION DE LA DEUXIÈME SÉQUENCE DE L'ÉLABORATION DU SCOT DE GASCOGNE ET ÉCHANGES : LE DIAGNOSTIC

La présentation jointe a suscité des réactions concernant :

- le dispositif d'élaboration du SCoT de Gascogne et plus précisément les ateliers thématiques dont les réflexions s'appuieront sur les publications de l'aua/T, il a été évoqué la nécessité, d'associer à l'approche thématique une approche territoriale et transversale et la possibilité de transmettre les publications de l'aua/T aux PPA ;
- le SRADDET et notamment la place des SCoT dans l'élaboration précisée dans la délibération du Conseil régional du 2 février 2017. Il a été relevé qu'ils seront pleinement associés aux échanges. De plus, la Région a mis en place des référents territoriaux. Pour le SCoT de Gascogne il s'agit d'Elia KOO pour les territoires de contractualisation en milieu rural et de Géneviève VALETTE, pour ceux en milieu urbain (contrat d'agglomération). Leur mission consiste à être un relai entre les territoires et la Région. L'évocation du SRADDET a permis de souligner l'importance des contributions de chaque acteur partie prenante de l'élaboration du SCoT de Gascogne tant en matière de réflexion que de mise à disposition des données.

## 4 . PRÉSENTATION DU PORTER A CONNAISSANCE DE L'ÉTAT ET ECHANGES

Le Porter à Connaissance de l'Etat sur le SCoT de Gascogne a pris la forme d'une note d'enjeux 32 (Cf. PPT joint). Les échanges à l'issue de la présentation ont permis de :

- regretter une vision réductrice du SCoT visant à prendre en compte les compétences transférées aux intercommunalités (ex : GEMAPI...) et la faiblesse des ambitions attendues (cf. maintien des liaisons routières existantes RN124 RN21) ;
- d'affirmer que les équipements et l'attractivité du territoire relèvent de la responsabilité des élus ;
- préciser que le SCoT de Gascogne ne sera pas la somme de tout ce qu'il y a de mieux dans les SCoT de France mais qu'il sera vertueux sur les sujets prioritaires et stratégiques pour le territoire. Pour autant, il semble opportun de développer des comparaisons avec des territoires similaires (départements ruraux de l'Occitanie notamment). Par ailleurs, il a été

indiqué que les éléments forts du diagnostic relèvent à la fois des fondamentaux de l'aménagement (démo, éco,...) et des questions innovantes (énergie, mobilité douce).

- rappeler que le SCoT est un projet territorial ;
- pour les Elus de confirmer leur volonté de faire un SCoT ambitieux et porteur de sens en matière de :
  - de positionnement du document cadre dépassant son rôle intégrateur et constituant un outil de pilotage du territoire (cf. mise en œuvre et d'indicateurs) ;
  - de positionnement du territoire, avec ses spécificités rurales, ses atouts et ses points forts, dans un contexte géographique large tant par rapport à la métropole toulousaine, qu'aux Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine et aux choix nationaux. Il s'agit de ne plus de considérer le territoire gersois comme une île et de ne pas louper la chance d'être dans l'aire d'influence métropolitaine pour construire de vraies complémentarités dépassant la vision « Gers territoire refuge et de ressources ». Le territoire doit pouvoir compter dans les stratégies régionales et ne pas « faire les frais » de choix nationaux, notamment en matière d'infrastructures routières et ferroviaires ;
- confirmer la place majeure, dans le SCoT, de la thématique de l'eau de par :
  - la dépendance du territoire au système Nestes ;
  - les conséquences des évolutions climatiques (qualité, quantité, risques) ;
  - la concurrence vis à vis de la métropole et en matière d'utilisation (consommation domestique, consommation agricole...).

Le projet devra se positionner sur le besoin de pourvoir le territoire en équipements hydrauliques supplémentaires. Néanmoins, ce positionnement ne pourra se faire uniquement au travers du SCoT qui reste un document d'urbanisme en premier lieu.

- affirmer l'importance des enjeux liés à l'agriculture. Il s'agit de les traiter de façon croisée, sans opposer les genres et les pratiques agricoles que ce soit dans les filières, les types de production ou de valorisation notamment à travers la question de la transformation. L'articulation du développement agricole avec les questions d'accessibilité du territoire est essentielle. La chambre d'agriculture constitue l'acteur incontournable des réflexions à venir et le PRAD pourra nourrir les réflexions du diagnostic du SCoT ;
- de souligner la complexité de la thématique mobilité de par les réalités différentes qu'elle recouvre (modes, équipements, motifs...) ;
- de pointer la nécessité d'investir le champ de l'énergie dont une des difficultés réside notamment dans l'absence de stratégie visant la production d'énergies renouvelables au niveau départemental (cf. filière bois).

- de pointer la nécessité de lier le développement des entreprises et de l'artisanat à la démographie, la formation et la mobilité et d'évoquer l'idée de travailler sur les revenus de transferts dans le volet stratégique du développement économique.

*La prochaine réunion PPA aura lieu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018, néanmoins d'ici là des réunions bilatérales ou entre experts sur des thématiques spécifiques se tiendront.*